

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL DE LA séance ordinaire du Conseil municipal de La Martre, tenue le 05 juin 2023, à la salle du Conseil au 9 avenue du Phare, La Martre.

Étaient présents (e) :

**Yves Sohier, maire**

**Rémy-Richard Leclerc, conseiller**

**Guylaine Marin, conseillère**

**Marie-Laure Rioux, conseillère**

**Louis Huppé, directeur général par intérim**

### VÉRIFICATION DU QUORUM POUR L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après vérification du quorum M. le Maire ouvre la séance à 19 :00 hre et souhaite la bienvenue à tous, M. Louis Huppé agit à titre de secrétaire.

M. le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. MOT DE BIENVENUE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 MAI 2023
5. RÉOLUTION # 2023-06-31 ADOPTION DES ÉTATS-FINANCIERS 2018
6. RÉOLUTION # 2023-06-32 MANDATER LA FIRME MNP POUR LES E/F 2019
7. RÉOLUTION # 2023-06-33 ABANDON DU DROIT DE RÉTROCESSION
8. RÉOLUTION # 2023-06-34 CAUTIONNEMENT DU PRÊT DE \$40,000
9. RÉOLUTION # 2023-06 35 DÉROGATION MINEURE LOT # 5 408 319
10. RÉOLUTION # 2023-06-36 CONTRIBUTION DE \$500 FÊTE DU CENTIEME
11. RÉOLUTION # 2023-06-37 ACHAT D'UNE BANNIÈRE POUR LE CENTIÈME, COÛT 611.11\$
12. RÉOLUTION # 2023-06-38 ACHAT TONDEUSE À PELOUSE ZÉRO-TURN 48" POUR LA MUNICIPALITÉ COÛT 5000\$

IL PROPOSÉ PAR MADAME GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

IL PROPOSÉ PAR M. RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 01 et 08 mai 2023

### RÉSOLUTION # 2023-06-31 ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes que le vérificateur doit transmettre au trésorier le rapport de vérification sur les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le

trésorier doit déposer au Conseil le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers pour l'année de référence;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'information, le rapport du vérificateur conclut que « ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en comptabilité municipale au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers consolidés démontrent, au niveau des activités financières, des revenus de 320 0562 \$, des dépenses de fonctionnement de 532 216 \$, , un amortissement des immobilisations de 84 270 \$,

CONSIDÉRANT QUE la présentation des états financiers 2018, faite par M. Alain Paradis en Teams à l'assemblée présente, de 19 :10 à 19 :20,

CONSIDÉRANT QUE qu'une période de questions fut offerte aux personnes présentes,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME MARIE-LAURE RIOUX ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte le rapport du vérificateur et le rapport financier de la Municipalité de La Martre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

#### **RÉSOLUTION # 2023-06-32 ATTRIBUTION DU CONTRAT DE LA FIRME COMPTABLE MNP POUR L'ÉLABORATION DE NOS ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit mandater une firme comptable afin de faire nos états financiers

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable MNP est en position de faire une continuité dans nos dossiers fiscaux

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-LAURE RIOUX ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater la firme MNP pour la conception de nos états financiers pour l'année 2019

#### **RÉSOLUTION # 2023-06-33 ABANDON DU DROIT DE RÉTROCESSION CONCERNANT LE 10 AVENUE DU PHARE**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité intervienne à un acte de vente consenti par COMITÉ SOCIO-CULTUREL DU PHARE INC., en faveur de CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE afin de consentir à la vente de l'immeuble suivant savoir :

##### DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (5 408 285) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 10, avenue du Phare, La Martre (Québec) G0E 2H0, circonstances et dépendances.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

1.2 Que la Municipalité renonce à toutes fins que de droit à son droit de rétrocession créé aux termes de l'acte de vente par la CORPORATION MUNICIPALE DE LA MARTRE en faveur du COMITÉ SOCIO CULTUREL DU PHARE INC., reçue devant Me Noël BONNEVILLE, notaire, le 29 décembre 2001 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, le 3 janvier 2002, sous le numéro 83 379;

1.3 Que le maire et le directeur général soient et sont, par les présentes, autorisés à agir et qu'ils aient tout pouvoir d'intervenir à l'acte de vente ci-dessus mentionné, de stipuler toute condition qu'ils jugeront opportune et d'effectuer toute déclaration, de passer et de signer tout acte et pièce, et en général de faire le nécessaire afin d'exécuter la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION # 2023-06-34 CAUTIONNEMENT DU PRÊT DE \$40,000**

CONSIDÉRANT que le projet de la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE d'acquérir l'immeuble situé au 10, avenue du Phare, La Martre, a comme objet la création et la poursuite, sur le territoire de la municipalité, de projets culturels, de la préservation du patrimoine, de même que la promotion commerciale et touristique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GUYLAINE MARIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

2.1 Que la Municipalité cautionne les obligations prévues au prêt de 40 000,00 \$ consenti par la SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA HAUTE-GASPÉSIE en faveur de CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE, suivant le contrat signé en date du 28 juillet 2022.

2.2 Que le maire et et le directeur général soient et sont, par les présentes, autorisés à agir et qu'ils aient tout pouvoir d'intervenir à l'acte de cautionnement ci-dessus mentionné, de stipuler toute condition qu'ils jugeront opportune et d'effectuer toute déclaration, de passer et de signer tout acte et pièce, et en général de faire le nécessaire afin d'exécuter la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION # 2023-06-35 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE CHANGEMENT DE LIGNE DE TERRAIN lot # 5 408 319**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité d'accepter la demande pour la propriété de M. Yves Sohier au 2 rue Gagnon

**PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GUYLAINE MARIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

d'entériner la recommandation du comité d'urbanisme.

**RÉSOLUTION 2023-06-36 APPORT FINANCIER DE 500\$ POUR LE CENTIÈME**

**CONSIDÉRANT QUE** pour souligner le centième anniversaire de la création de la municipalité de La Martre en janvier 1923

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement n'arrive qu'une fois et que le Conseil tient à y apporter sa contribution pour remercier ses citoyens

**PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉMY-RICHARD LECLERC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de donner un montant de 500\$ au comité organisateur afin de célébrer.

**RÉSOLUTION # 2023-06-37 ACHAT D'UNE BANNIÈRE POUR LE CENTIÈME**

**CONSIDÉRANT QUE** le centième de la Municipalité doit être affiché au grand public et touristes

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

Que la municipalité procède à l'achat d'une bannière qui sera mise sur l'hôtel de ville, au coût de 661.11\$

**RÉSOLUTION # 2023-06-38 ACHAT D'UNE TONDEUSE À PELOUSE ZÉRO-TURN**

**CONSIDÉRANT QUE** le tracteur de la Municipalité ne fonctionne plus et qu'après estimation, les coûts de réparations se chiffraient à 3,500\$

**IL EST PROPOSÉ PAR MME GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur de marque Husqvarna 48 pouces, au coût de \$5,000

**INFOS :** PROJET DU MAMH POUR TROUVER UNE RESSOURCE DE FORMATION

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA MRC SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT

FERMETURE DU PROJET LAB, NOURRIR NOTRE MONDE

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU DE LEVER L'ASSEMBLÉE À 20 :00HRE**

